



Un partenariat **ENTREPRISE**

L'entreprise est partenaire, à part entière dans le dispositif.

Acteur clé de l'alternance et de l'insertion professionnelle inclusives.

Participe à la montée en compétences sociales et professionnelles de la personne accueillie, sur le poste de travail et en partenariat avec les intervenants du dispositif Pass P'As.

Partenaire dans la réussite et la sécurisation des parcours professionnels.

Quelles entreprises sont concernées ?

Toute entreprise ou employeur souhaitant participer à l'insertion professionnelle d'adultes TSA-SDI.

L'entreprise répond ainsi également à ses **Obligations d'Emploi de Travailleurs** en situation de Handicap (OETH).



Consultez notre
offre de formation



Flashcode

passpas.crip@ugecam.assurance-maladie.fr

Votre référent dispositif Pass P'As :

Guilhem SUEUR

Responsable médico-social

guilhem.sueur@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél. : 04 67 33 18 00

CRIP

**Centre de Réadaptation et
d'Insertion Professionnelle**

435 avenue Georges Frêche

CS 10010

34173 CASTELNAU LE LEZ CEDEX

Téléphone : 04 67 33 18 00

www.groupe-ugecam.fr/crip

UGECAI OCCITANIE | Carole GREZES - Infographiste | Crédit illustration Freepik | Q-F-Tripolyque CRIP PASS P'AS V4 - Août 2026 | Ne pas jeter sur la voie publique



Un dispositif
d'insertion professionnelle
pour les personnes
porteuses d'un Trouble du
Spectre de l'Autisme
Sans Déficience
Intellectuelle (TSA SDI)



CRIP
Centre de Réadaptation et
d'Insertion Professionnelle



A qui s'adresse Pass P'As et dans quels objectifs ?

- Adultes en situation de handicap présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA), sans déficience intellectuelle.
- Ayant un diagnostic médical posé.
- En recherche d'une inclusion, quel que soit le secteur professionnel, le type, le niveau de formation initiale ou la durée de l'expérience professionnelle.
- Pour des personnes autonomes dans les déplacements et la gestion de la vie quotidienne pour les personnes hébergées.

L'entrée dans le dispositif demandera l'obtention d'une notification d'orientation de votre MDPH.



Un dispositif en 2 étapes

Pré-admission

Pré-admission

Informations sur le dispositif et ses modalités d'accompagnement.
Positionnement et évaluation des aptitudes et capacités à intégrer le dispositif.

Phase 1 10 mois en présentiel

Étape 1 - septembre à mi-janvier

Axée sur la dynamique de groupe et le développement des habiletés sociales, cette première période permet de construire le projet social et/ou professionnel et d'amorcer la recherche de stage.

Étape 2 - mi-janvier à juillet

Consacrée à la découverte des milieux professionnels et à l'inclusion en entreprise afin de valider le projet.

Phase 2 en fonction des objectifs individuels

visera la sécurisation du parcours par le passage de relais aux partenaires et un suivi sur une durée de 2 ans maximum.

Un accompagnement en groupe et une approche pédagogique adaptée à chaque personne accueillie.

Les habiletés sociales

Un cadre collectif et des ateliers favorisant les interactions sociales, la communication et la vie en société.

Le job coaching

Une équipe facilitant la relation entre les employeurs et les personnes accueillies.

Un partenariat professionnel

L'entreprise et les équipes auront un interlocuteur privilégié.
La personne accueillie aura le soutien de l'employeur et un accompagnement des équipes Pass P'As.

